le bulletin du SNUipp-FSU 26

N°318

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel
Directrice de publication : Bernadette Long
N° de C.P.P.A.P. : 0610 S 07360
ISSN : 1164-2769
Abonnement : 10 €
Prix au n° : 2 €

Déposé le 31/08/2011

Dispensé de timbrage Valence CTC

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Internet : http://26.snuipp.fr **E-mail : snu26@snuipp.fr**

Année Scolaire 2011 / 2012

Ceux qui vivent sont ceux qui luttent.
Victor Hugo - Les Châtiments

Les 1ers rendez-vous :

- **6 septembre** : CTPD et CAPD de rentrée
- **19 septembre** : réunion d'information syndicale des psychologues scolaires
- **27 septembre** : grève unitaire dans l'éducation
- **28 septembre, 5 et 12 octobre** : réunions d'information syndicale

ETIQUETTE

Agir sans attendre : Tous en grève le 27 ! Tous syndiqués dès la rentrée !

La crise économique mais surtout financière et boursière a été l'actualité centrale de cette rentrée.
Devant le manque de courage politique des gouvernements, les mesures annoncées pèsent essentiellement sur le peuple et non sur les grosses fortunes. Ces mesures nous sont présentées comme incontournables pour sauver les fameux 3 A des agences de notation à la botte de ces mêmes grandes fortunes : c'est une mascarade.
C'est plus que jamais aux citoyens d'intervenir et de s'impliquer pour impulser un réel changement.
Cette année sera une année d'élections : professionnelle en octobre et présidentielle en mai. Nous devons être combatifs et présents sur tous les fronts.
Dans tous les secteurs, nous vivons tous et particulièrement les plus démunis, les dégâts de la politique de ce gouvernement. Il franchit un nouveau cap dans l'austérité et les régressions en diminuant encore plus les dépenses publiques et en poursuivant la démolition des conquêtes sociales et démocratiques.
L'école visée gravement par cette politique vit aussi une crise sans précédent.
L'école de la république n'a plus les moyens de répondre à l'exigence de réussite de tous.
Il nous faut dès la rentrée marquer une réelle protestation et résistance face à cette politique dévastatrice.
La grève unitaire pour la défense de l'éducation le 27 septembre doit être réussie.
Les actions dès cette rentrée doivent se multiplier sous toutes les formes.

Nous voterons en octobre pour élire nos représentants en CAP et en CT. Le SNUipp-FSU, 1er syndicat d'enseignants dans les écoles, a besoin de vos voix pour continuer à porter vos exigences.

La grève est indispensable, mais ne peut suffire et doit aussi s'accompagner d'un outil syndical puissant.

Syndiquez vous dès maintenant.
Tous en grève le 27 septembre!
Votez et faites voter
pour le SNUipp et la FSU en octobre 2011.

Bonne rentrée 2011, nous serons cette année encore et comme toujours à vos côtés pour vous soutenir et vous informer.

B. Carillo, B. Long, Y. Chauvin,
secrétaires départementaux.

Sommaire :

p 1 : Édito
p 2 : Grève le 27 septembre - Modalités
p 3 : Consignes syndicales du SNUipp 26
p 4 : Se syndiquer : pourquoi ?
p 5 : Bulletin d'adhésion
p 6 : Payer sa cotisation syndicale
p 7 : Élections professionnelles
p 8 : Réunions d'information syndicale

Grève le 27 septembre

14 000 SUPPRESSIONS ENCORE PROGRAMMÉES : GRÈVE UNITAIRE DANS L'ÉDUCATION LE 27/09 !

Dans le cadre de la préparation du budget 2012, le ministère du Budget confirme le choix gouvernemental du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite. Ce sont 150 000 emplois qui ont été supprimés en 5 ans dans la Fonction Publique d'Etat dont plus de 50 000 dans l'Education nationale (8 967 pour l'école primaire à la rentrée 2011). Ces suppressions se traduiront par une nouvelle dégradation des conditions de travail tant pour les élèves que pour les enseignants. Les ambitions éducatives de notre pays sont mises à mal, remettant en cause l'objectif de la réussite de tous les élèves.
Les mobilisations de l'ensemble des partenaires de l'école (parents, enseignants et élus), dénonçant avec force la situation d'une école asphyxiée par cette situation ont conduit le chef de l'État à annoncer que le nombre de classes à la rentrée 2012 ne serait pas inférieur à celui de cette rentrée.
Comment cela sera-t-il possible, alors que déjà cette année, les restrictions budgétaires ont abouti à la suppression de 1 500 classes ! En refusant de revenir sur le principe de non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, le gouvernement crée une impasse : si l'on ne connaît pas encore la répartition entre le premier et le second degré des 14 000 nouvelles suppressions de postes annoncées, nul doute que les IA et recteurs seront à nouveau sollicités pour trouver des leviers d'action… Nous pouvons malheureusement faire confiance en leur « loyauté » et attendre d'eux de nouvelles suppressions de postes de RASED, de remplaçants, de classes maternelle, de formateurs…
Dans ce cadre, non seulement des classes seront fermées mais s'y ajouteront, comme cette année, des suppressions massives de postes enseignants dont la mission est indispensable pour faire réussir tous les élèves : les postes de maîtres spécialisés des RASED (20% ont déjà été supprimés), les postes de soutien en éducation prioritaire, les postes de formateurs , les postes de remplaçants.
Et c'est aussi la poursuite annoncée de la baisse de la scolarisation des moins de 3 ans alors qu'il faudrait créer 6 400 postes pour rattraper le retard pris ces 10 dernières années.
La situation n'est plus tenable.
Il faut stopper les suppressions de postes pour mettre en oeuvre une autre politique éducative.
C'est sur cette base que les fédérations et syndicats de l'éducation nationale dont le SNUipp-FSU, appellent à une journée de grève le 27 septembre.

Modalités : rappel

Tout enseignant(e) a le droit de faire grève, les Professeurs d'école stagiaires aussi !

Avant la grève :

- Adresser à l'IA, au plus tard le samedi 24 septembre au soir, le modèle de déclaration d'intention de grève (téléchargeable sur notre site et envoyé aux syndiqués et aux écoles dans un SNUnet) ;
- Avec le SMA (Service Minimum d'Accueil), il n'y a plus obligation de prévenir les parents ;
- Ne répondre à aucune enquête de police ou de gendarmerie ;
- Distribuer la lettre aux parents (modèle sur notre site et envoyé aux syndiqués et aux écoles dans un SNUnet) ;
- Informer le SNUipp par mail *(snu26@snuipp.fr)* du taux de grévistes dans votre école *(nombre de grévistes ET nombre total d'enseignants)*.

En cas de pression ou de problèmes, contactez-nous au 04 75 56 77 77.

Formations initiale et continue, RASED, remplacement, maternelle, effectifs des classes, places aux concours et recrutement, précarité, EVS et AVS, éducation prioritaire, scolarisation des enfants en situation de handicap, fermetures de classes, direction d'école…

RIEN NE VA PLUS !
TOUS EN GREVE LE 27 SEPTEMBRE
POUR UNE ECOLE DE LA REUSSITE DE TOUS !

Consignes syndicales du SNUipp 26

Appliquer les consignes, c'est faire prévaloir l'exigence de qualité !

Maternelle
LIMITONS À 25 !

Pour la qualité de l'accueil et de l'enseignement, nous avons gagné la limitation à 28, puis la limitation à 27.

Nous avons commencé la limitation à 25 en septembre 96.

Poursuivons cette limitation à 25 en exigeant les créations de postes nécessaires à la scolarisation dans de bonnes conditions de tous les enfants y compris ceux de 2 ans.
Le SNUipp-FSU26 est le seul syndicat qui soutient tous les collègues engagés dans la limitation.

et HORAIRES

La loi indique que le temps scolaire de classe est de 6 heures. Les horaires d'entrée et de sortie sont régis par le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, seule une modification de celui-ci ou un aménagement validé par l'IA peuvent les modifier.

En cas de pression de l'administration,
n'hésitez pas à nous contacter !

Animations pédagogiques et RIS
INSCRIVONS-NOUS OU NOUS VOULONS !

18 heures sur les 108 h sont consacrées aux animations pédagogiques. Les 6 heures de « solidarité » ne sont pas à ajouter aux animations pédagogiques mais sont destinées au travail en équipe autour du projet d'école. Nous avons demandé à l'IA que ces heures soient laissées à l'initiative des écoles comme le précise le décret du 4 novembre 2005.

Règlementairement, il n'y a aucune distinction entre animation pédagogique obligatoire ou non obligatoire. La seule chose qui est obligatoire est d'effectuer vos 18 heures de service. Dans ce cadre, le SNUipp-FSU26 vous invite à vous inscrire aux animations pédagogiques qui vous intéressent sans vous préoccuper de leur caractère obligatoire ou non. **Si vous souhaitez participer à deux RIS, ne vous inscrivez qu'à 12h et non 18h.**

Si vous vous déplacez pour les animations pédagogiques, vous devez être remboursés de vos frais.

Organisation pédagogique
DÉCIDONS !

Il n'existe pas de texte régissant l'organisation de l'emploi du temps des personnels à temps partiel, ni de règle départementale.

C'est en Conseil des Maîtres que se discute l'organisation pédagogique sur l'école. Si une modalité opérationnelle et cohérente est organisée conjointement par les collègues concernés, elle doit pouvoir être mise en place. Ce n'est qu'en cas de désaccord, que l'IEN tranchera.

Contactez-nous en cas de problème.

Direction d'école

Article et consignes dans le prochain bulletin.

L.P.C : Livret Personnel de Compétences
BOYCOTTONS ! (consigne nationale)

Parce que :

- ce livret participe de cette mouvance liberticide du fichage généralisé des enfants dès 3 ans.
- ce livret est une charge supplémentaire pour les enseignants et ne permet pas de faire progresser les élèves.
- ce livret remet en cause les pratiques et oblige à une dérive « évaluationniste » de pilotage par les résultats

Le SNUipp-FSU 26 appelle les équipes enseignantes
à ne pas remplir le LPC,
ni en format papier et encore moins en format numérique.

T.R. :
limitation des déplacements !

Parce que :

- l'IA a instauré des nouvelles dispositions de remplacement : pas de remplaçant avant 3 jours en cas de pénurie, élargissement des zones possible à tout le département...
- le carburant n'a toujours pas baissé
- mais l'ISSR a baissé.

Faisons plus que jamais
vivre les consignes du syndicat :
refusons les déplacements éloignés !

Pour la qualité de l'enseignement, le respect des enfants, le respect des conditions de travail :

⇨ ***aucun déplacement :***

- ***à plus de 20 km de l'école de rattachement pour un remplacement court et imprévu (congé maladie, par exemple),***
- ***à plus de 40 km pour un remplacement long et prévu (congé maternité, stage…)***
- ***dans les départements limitrophes***

⇨ ***refuser le remplacement dans l'ASH si vous n'êtes pas spécialisés et si vous n'avez pas de convocations.***

⇨ ***les TR n'ont pas à appeler L'IEN pour connaître leur lieu de remplacement.***

Pas de remplaçant
CESSONS DE GÉRER LA PÉNURIE !

Lorsqu'un collègue absent n'est pas remplacé, que l'absence soit prévue ou non, longue ou courte, nous vous appelons à ne pas accueillir les élèves de l'enseignant en question dès le premier jour d'absence.

Lettre aux parents : diffusez la lettre aux parents, modèle disponible sur le site du SNUipp-FSU 26 : http://26.snuipp.fr.

Informer le syndicat : remplir le formulaire de non remplacement sur le site du SNUipp-FSU 26, pour nous permettre d'intervenir sur le nombre de journées non remplacées.

L'administration qui assure avec zèle et bienveillance, parfois à la place des municipalités, la continuité du service public en cas de grève se doit de le faire en cas d'absence d'un enseignant. **Rappelons que l'IA a décidé de ne plus remplacer systématiquement les absences inférieures à 3 jours !**

Se syndiquer : pourquoi ?

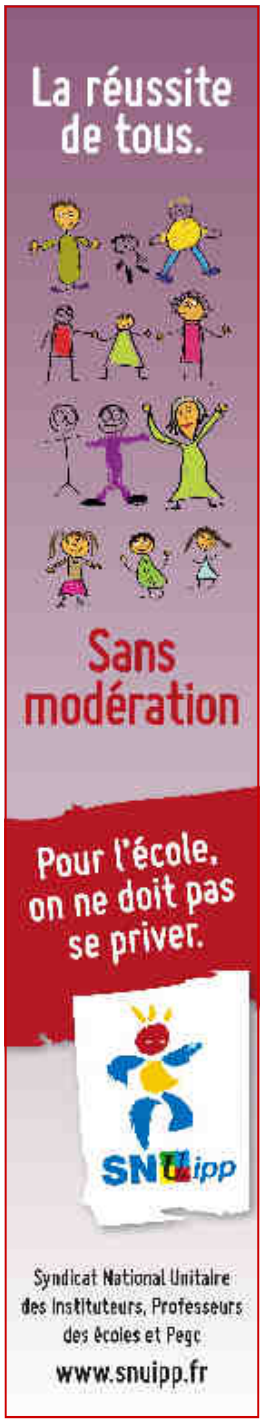

Se syndiquer: une démarche individuelle au service du collectif, un acte solidaire.

Sans être parfait, le syndicat reste un outil indéniable pour la défense des personnels, de leurs conditions de travail et de rémunération.
C'est aussi un levier incontournable pour organiser et initier les actions et luttes collectives et peser dans les choix et décisions politiques notamment dans les domaines économique, social, éducatif…
Il existe toujours de multiples raisons de ne pas se syndiquer.
Ci-dessous, quelques réflexions entendues et quelques éclairages pour tenter de convaincre ceux qui hésiteraient encore.

Le syndicat, à quoi ça sert ?

Être syndiqué(e), c'est participer activement aux décisions et s'investir selon ses possibilités pour que le syndicat puisse :
- **développer le Service Public Laïque d'Éducation pour la réussite de tous les élèves,**
- **défendre les personnels,**
- **améliorer les conditions de travail et les salaires.**

Le syndicat est-il indépendant ?

Ce sont les syndiqués et eux seuls qui élaborent les orientations et revendications du syndicat. Les différentes instances (Conseil syndical, Congrès…) sont ouvertes à tous ceux qui le souhaitent dans le respect des statuts. La vie démocratique est une préoccupation permanente du SNUipp/FSU.

Le syndicat est éloigné de mes préoccupations

Il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés à un moment ou à un autre par le SNUipp. La réflexion sur le métier, la recherche, les salaires, la carte scolaire, les conditions de travail, le mouvement, les changements d'échelon… Toutes les questions qui traversent l'école et les enseignants sont traitées sans exclusive.
Chacun est aussi en mesure d'abonder le débat et la réflexion syndicale de questions qui ne seraient pas suffisamment traitées.

Adhérer au syndicat, c'est trop cher !

Nous l'avouons, ce n'est pas donné (en moyenne une flûte par semaine) sans être toutefois excessif! Mais cela représente très exactement les dépenses engagées par le SNUipp pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges (équipement informatique, abonnement et équipement téléphoniques…)…
Les adhésions sont nos seuls revenus!

Je ne suis pas d'accord avec certaines propositions du syndicat.

S'il fallait attendre un syndicat idéal pour se syndiquer, il n'y aurait plus ni syndiqués ni syndicats depuis longtemps.
Des désaccords et des points de vue divergents existent au SNUipp entre les militants et heureusement. C'est la confrontation des idées qui enrichit nos questionnements et propositions. Chacun peut exprimer son point de vue et les décisions prises synthétisent les diverses expressions.

Le syndicat n'est pas assez efficace

Pour se convaincre du contraire, il suffit d'essayer de se battre tout seul! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée plus que jamais d'actualité : ensemble, on est plus efficace et plus riche qu'isolé.
C'est à chacun de s'impliquer à sa mesure pour contribuer à l'efficacité la plus grande.

Le SNUipp/FSU, est le premier syndicat dans les écoles (majoritaire dans plus de 80 départements).
Il s'est fixé des objectifs ambitieux :
- **développer le Service Public Laïque d'Éducation pour la réussite de tous les élèves,**
- **défendre les personnels,**
- **améliorer les conditions de travail et les salaires.**

Pour l'école et ses personnels, j'agis :
je me syndique dès maintenant au SNUipp/FSU,
en octobre je vote pour le SNUipp et pour la FSU !

Année scolaire 2011 2012

Bulletin d'adhésion

Maison des Syndicats
17 rue Bizet
26000 VALENCE
Tél. : 04-75-56-77-77

Nom : M. Mme Mlle [1] .....
Prénom : .....
Tél. : .....
Date de naissance : ..... / ..... / .....
Adresse e-mail *(indispensable pour recevoir le SNUnet)* **:**
.....

Adresse pour la presse syndicale :
.....
.....

SITUATION ADMINISTRATIVE

[1] | Instit. | P. E. | PEGC | Echelon : .....

Maternelle - Elémentaire - Collège

Temps partiel (quotité) : .....

- [ ] P.E. Stagiaire *(PES)*
- [ ] Adjoint(e)
- [ ] Directeur(trice)
- [ ] ASH
- [ ] Divers, Congés
- [ ] Retraité(e)
- [ ] Autre : .....

Etablissement :
.....
.....

COTISATION : ..... €uros .

Chèque(s) | [1] Prélèvement automatique

Nbre : ..... | Nouveau : OUI - NON
Changement : OUI - NON
(Banque, compte...)

[1] *Rayer les mentions inutiles .*

La force d'un syndicat, c'est le nombre de ses adhérents !

Je me syndique au SNUipp 26

afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat, unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU.
(Fédération Syndicale Unitaire)

Le SNUipp 26 pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp 26 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78.
Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la section du SNUipp 26 - FSU - Maison des syndicats - 17 rue Bizet - 26 000 Valence.

Date : Signature :

Votre cotisation syndicale 66 % moins chère !

Au moment de la déclaration de vos revenus 2011, *(en mai 2012)* **nous vous ferons parvenir une attestation de versement de la cotisation syndicale qui ouvrira droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant de celle-ci.**

Pour régler votre cotisation, étalez la charge financière !

Vous pouvez :
- faire plusieurs chèques,
- choisir le prélèvement automatique en 6 fois.

Vous hésitez : *contactez-nous au* ***04-75-56-77-77.***

Si vous êtes non-imposable, appelez-nous !

COTISATIONS 2011/2012 :

N.B. *: La part nationale est de **76 euros** quelle que soit la situation de l'adhérent et la cotisation versée.*

Temps partiels = cotisation x quotité *(0,8 / 0,75 / . . . / 0.50}* **+ 20 euros** *(pour « équilibrer » la part nationale) .*

	ÉCHELON										
CATÉGORIE :	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**
Instituteur adjoint					123	126	129	135	141	150	165
Professeur d'école			126	132	141	150	159	171	183	195	210
PE hors classe	159	177	192	207	222	237	252				
	PEGC ***(Classe normale, Hors classe ou classe exceptionnelle)*** **= indice x 0,31**										

ATTENTION !

- Suivant votre fonction, ajouter à la somme indiquée dans le tableau -

Direction : 2-4 classes : + 5 euros
5-9 classes : + 10 euros
≥ 10 classes : + 15 euros

SEGPA : + 15 euros
ASH/IMF : + 9 euros
CPC : + 12 euros

P.E. stagiaire ***(PES)*** **:** 81 euros .

Retraité(e)s : 96 euros **Collègue en Dispo, congé parental, CLM... : 78 euros** **EVS-AVS : 36 euros**

Payer sa cotisation syndicale

Vous pouvez :

- Faire **1 ou plusieurs chèques** ; dans ce cas, bien les dater du jour d'émission *(c'est la loi)* mais indiquer au dos les dates où ils pourront être retirés.

• *A qui dois-je adresser mes chèques ?*

1. Utiliser une enveloppe T ou à défaut à SNUipp26 - FSU - 17 rue Bizet - 26000 VALENCE ;
2. Pour les secteurs de Crest, Loriol/Livron, Montélimar, St Paul 3 Châteaux/Pierrelatte et Romans, je peux aussi les envoyer ou les remettre au Trésorier cantonal :

Secteur de Crest :
Régine CHALÉAT
École maternelle
26800 MONTOISON

Secteur de Montélimar :
Christophe ROISSAC
École élémentaire Margerie
26200 MONTELIMAR

Secteur de Romans :
Jacques GIRARD
845 rue du Tram
26600 GRANGES les BEAUMONT .

Secteur de Loriol/Livron :
Laurent LAGARDE
École maternelle Paul Eluard
26250 LIVRON

Secteur de St Paul/Pierrelatte :
Cécile FOURÉ
École élémentaire le Roc
26700 PIERRELATTE

* * * * *

- Opter pour le **Prélèvement Automatique en 6 fois** : détails ci-dessous

• *Prélèvement automatique : Comment procéder ?*

1. Remplir le bulletin d'adhésion au dos.
2. Compléter et signer l'autorisation ci-dessous (indispensable).
3. Joindre un RIB ou RIP.
4. Renvoyer le tout dans l'enveloppe T jointe (prochain bulletin) ou à SNUipp26/FSU - 17 rue Bizet - 26000 VALENCE .

- Année scolaire 2011-2012 -
Date limite : 15 janvier 2012 .
(pour qu'il reste 6 dates de PA)

Attention **:** La reconduction des prélèvements est **automatique** d'une année sur l'autre mais vous pouvez, à tout moment, les interrompre par simple courrier à *SNUipp26-FSU - 17 rue Bizet - 26000 VALENCE.*

Dates des P.A. : oct., nov. et déc. 2011 puis fév., mars et avril 2012 *(décalage possible si retard jusqu'en juillet)***.**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

Crédit Mutuel Enseignant

Numéro National Emetteur
146 196

Nom, prénom et adresse du titulaire du compte à débiter	Nom et adresse de l'établissement bancaire (désignation de l'agence)
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Je vous prie de bien vouloir débiter, sans autre avis, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, mon compte N°..... du montant de tous les **AVIS DE PRELEVEMENT**, qui seront émis à mon nom par

Désignation de l'organisme créancier
SNUipp DROME

Il est entendu qu'en cas de litige sur un prélèvement, je devrai régler le différend avec l'organisme créancier ci-dessus désigné. Vous n'aurez pas à m'aviser de l'exécution desdites opérations hors de l'extrait de compte que vous m'adresserez, ni éventuellement de leur non-exécution.

Imprimé à remettre au SNUipp Drôme en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire.

A ..... le .....
Signature du titulaire du compte à debiter :

Élections professionnelles

Pour élire vos représentants, conservez votre droit de vote !

Les élections professionnelles auront lieu par Internet en octobre prochain. Pour voter, vous devrez utiliser un identifiant et un mot de passe spécifiques à cette élection.

SANS IDENTIFIANT, PAS DE VOTE !

Conservez votre identifiant !

Recevoir son identifiant

L'envoi d'une notice sous pli cacheté contenant vote identifiant se fera de trois façons :

- **Dans les écoles et établissements :** pour la plupart des électeurs enseignants, l'identifiant sera envoyé à partir du 14 septembre sous pli cacheté aux directeurs d'école et chefs d'établissement. Il sera remis à chaque électeur dès réception contre émargement jusqu'au 28 septembre. Le 28 septembre, les enveloppes non remises et les bordereaux d'émargement seront renvoyés à l'inspection académique ou au rectorat à l'aide d'une enveloppe pré-timbrée.
- **A l'adresse personnelle :** pour les électeurs n'exerçant pas dans une école ou un établissement (titulaires mobiles par ex.), étant en congé long ou congé de formation, étant non titulaires (AVS et EVS), l'identifiant sera envoyé à l'adresse personnelle à partir du 14 septembre. Il sera fait de même pour les enveloppes non remises par les directions d'école.
- **Par voie électronique sur l'adresse professionnelle :** En cas d'impossibilité de transmission par les deux modalités ci-dessus, un lien unique sera envoyé à l'adresse professionnelle permettant l'attribution d'un identifiant.

EN CAS DE PERTE : Il sera possible de se voir attribuer un nouvel identifiant via le « *portail élections* »[1].

ATTENTION ! Ce réassort sera possible jusqu'au 12 octobre à 8h, veille de l'ouverture du scrutin. Aucun réassort d'identifiant ne sera possible durant la période de vote.

La récupération du mot de passe

La récupération du mot de passe se fera sur le « *portail élections* »[1] avant et pendant la période de vote. Pour cela, vous devrez saisir trois données :

– l'identifiant de vote

– le NUMEN

– 6ème et 7ème n° du n° de sécurité sociale correspondant généralement au département de naissance.

Le mot de passe est alors envoyé sur l'adresse de messagerie saisie par l'électeur sinon sur sa messagerie professionnelle. En cas de perte, cette opération peut être renouvelée jusqu'au dernier jour de vote.

Plus d'infos sur www.snuipp.fr

1 *http://www.education.gouv.fr/electionspro2011*

Appel à voter

Du 13 au 20 octobre, par voie électronique, vous voterez pour élire vos représentants dans les instances paritaires.
Votez massivement et faites voter pour le SNUipp en CAP et la FSU en CT !
Adressez-nous l'appel à voter qui sera publié dans un prochain bulletin.

APPEL à VOTER

J'appelle à voter pour la liste du SNUipp/FSU Drôme.

Par delà nos diversités, nos opinions, nous institutrices, instituteurs, professeurs des écoles de la Drôme, signataires, appelons à voter pour la liste présentée par le SNUipp/FSU 26 à l'élection à la CAPD du 20 octobre 2011 :

- *Pour la défense et la promotion de l'école publique laïque*
- *Pour donner à l'école et aux enseignants les moyens nécessaires pour la réussite de tous les élèves*
- *Pour améliorer nos carrières et nos conditions de travail et retrouver la dignité*
- *Pour conserver et restaurer les acquis sociaux et préserver la solidarité (retraite, santé, droit du travail, statuts…)*
- *Pour enrayer et combattre les mesures destructrices de ce gouvernement*

Avec le SNUipp/FSU :

- ⇨ *Pour un syndicalisme unitaire, indépendant, pluraliste et ambitieux ;*
- ⇨ *Pour poursuivre et renforcer le travail d'accompagnement, d'information et de conseils mené depuis près de 20 ans ;*
- ⇨ *Pour continuer à faire respecter les droits de tous les collègues dans la transparence et l'équité ;*
- ⇨ *Pour un syndicalisme qui ne renonce jamais.*

Nom : **Prénom :** **Signature :**

Réunions d'information syndicale

Ces réunions sont un droit pour tout salarié et restent un moment privilégié pour s'informer et échanger.
Elles sont ouvertes à tous et se tiennent sur le temps de service. Chaque enseignant du premier degré a le droit de participer à 2 demi-journées d'information syndicale par année scolaire (soit 6 heures en tout).
Ce droit est régulièrement remis en cause par l'administration.
De notre participation massive dépend sa pérennité.

Pour y participer (en septembre/octobre et en mars/avril), vous déduisez 6 heures des 18 heures réglementaires d'animation pédagogique, qu'elles soient dites « obligatoires » ou non, comme nous l'avons annoncé à M. l'Inspecteur d'académie. <u>Dans ce cas, vous ne vous inscrivez qu'à 12 heures d' animation.</u>

Si vous travaillez à temps partiel, vous avez aussi droit à 6 heures de réunion d'information syndicale à déduire de votre temps d'animation pédagogique.

Vous enverrez une lettre huit jours avant la réunion pour informer l'IEN de votre participation. (modèle ci-joint)

Modèle de courrier à adresser à votre IEN au plus tard 8 jours avant la réunion

« En application des dispositions du décret 82-447 du 28.05.1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion syndicale organisée par le SNUipp 26 qui aura lieu le …….…… à ……..
Nom : École :
Signature :

<u>S'informer est un droit !</u>

Participons nombreux aux réunions d'information syndicale du SNUipp.

Réunions d'information syndicale ouvertes à tous, syndiqués ou non, de 9h à 12h

3 Dates	7 Lieux
Mercredi 28 septembre	St Vallier - *Maison des associations* Montélimar - *Espace Mistral*
Mercredi 5 octobre	La Baume de Transit - *Salle des Fêtes* Crest - *Salle des Acacias* Romans - *Salle Charles Michels*
Mercredi 12 octobre	Valence - *Maison des syndicats* Die - *École Chabestan*

Réunion d'information syndicale « Psychologues scolaires »

Lundi 19 septembre
de 13h30 à 16h30
Valence - *Maison des syndicats*

FSU

*Le **SNUipp**, **S**yndicat **N**ational **U**nitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.*

SNUipp 26

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.

Imprimé par nos soins SNUipp-FSU - VALENCE